

**Coopération avec EMCEF et FSE :THC**  
**Un « Pôle syndical industriel européen fort »: premières mesures pratiques proposées**

**Document approuvé par le Comité exécutif de FSE :THC.** Un premier programme de travail conjoint pourrait être articulé autour des dix points suivants:

**1/ développer une vision commune**

Les trois Secrétaires généraux se sont mis d'accord (le 21 février) de se rencontrer au moins tous les trois mois afin de passer en revue les principaux thèmes relatifs aux secteurs.

**2/ échanger des observateurs**

Les invitations réciproques (FSE :THC/FEM dans le domaine de la coordination européenne de négociations collectives) pourraient être étendues à d'autres domaines/comités: politique industrielle et politique d'entreprise (CEE).

**3/ coopérer dans le domaine des mandats au sein de la CES (incluant, si nécessaire, un système de rotation)**

Dans le cadre du dialogue social inter-sectoriel, les 11 fédérations industrielles obtiennent en général entre 6 et 8 mandats ; un accord entre fédérations serait donc un avantage. Il en va de même pour les mandats au sein du Comité de Direction de la CES.

**4/ inclure EMCEF au sein du mécanisme de coopération des négociations collectives FEM-FSE :THC: EUCOBA**

Comme mentionné précédemment, la FSE :THC et la FEM ont déjà adopté une approche conjointe face à la coordination européenne des négociations collectives. En outre, une nouvelle étape sera franchie avec la possibilité pour les membres d'avoir accès (par le biais des sites internet respectifs) à des échanges d'information. Cette coopération devrait être étendue.

**5/ coopérer dans le domaine de l'action vis-à-vis du Parlement européen**

La coordination des actions relatives au Parlement européen, non seulement concernant les sessions mensuelles à Strasbourg mais encore bien davantage, contribuerait à renforcer la position des fédérations vis-à-vis du Parlement, dont le rôle a récemment été renforcé.

**6/ coopérer dans le domaine du Comité Economique et Social Européen**

Le Comité Economique et Social Européen et la Commission Consultative des Mutations industrielles (précédemment CECA/en charge de la promotion du dialogue structuré sur les mutations industrielles), constituent deux autres domaines dans lesquels des stratégies conjointes devraient être développées.

### **7/ développer une initiative conjointe dans le domaine des restructurations**

Un projet conjoint (qui doit être soumis par la FEM) relatif à l'anticipation des mutations industrielles enrichirait et aiderait à faire converger les politiques syndicales européennes des trois secteurs, tout particulièrement touchés par les restructurations, à ce sujet. Un certain degré de « publicité » serait assuré, en donnant une visibilité initiale à la coopération.

### **8/ coopérer dans le domaine des comités d'entreprise européens**

La FSE :THC a conclu des accords dans plus de 40% des groupes qui tombent dans le champ d'application de la directive. Les autres concernent en général des entreprises sans présence syndicale, ou des entreprises couvrant plusieurs secteurs d'activités. Une systématisation et une rationalisation de l'approche (échanges d'information/base de données) contribueraient incontestablement à franchir une nouvelle étape concernant ces pourcentages.

### **9/ Développer une approche conjointe de mise en oeuvre de la directive sur le statut de la Société européenne**

La FEM et EMCEF ont développé un certain nombre d'expériences dans ce domaine dont devrait bénéficier FSE :THC.

### **10/ pour terminer, définir une position commune sur la politique industrielle européenne**

Ce premier document conjoint enverrait un signal important, en soulignant la détermination des 3 fédérations à promouvoir et à défendre de façon proactive une industrie européenne compétitive, solide et saine génératrice d'emploi.

**Ces 10 points contribueraient à franchir une nouvelle étape:** les 3 Secrétariats se sont en fait mis d'accord d'examiner d'autres domaines possibles de coopération, toujours avec pour but de faire un usage plus rationnel des ressources financières et humaines disponibles au niveau européen.